



ONUSIDA
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA

HCR
UNICEF
PAM
PNUD
UNFPA
ONU DC
OIT
UNESCO
OMS
BANQUE MONDIALE

UNAIDS/PCB(21)/07.5
31 octobre 2007

**21^{ème} Réunion du Conseil de Coordination du Programme
de l'ONUSIDA
Genève, Suisse
17–18 décembre 2007**

Point 6 de l'ordre du jour provisoire :

**Questions relatives aux futures réunions du Conseil de
Coordination du Programme**

Autres documents relatifs à ce point de l'ordre du jour : *aucun*

Mesures à prendre au cours de la présente réunion – le Conseil de Coordination du Programme est prié :

d'étudier les propositions figurant dans le présent document et de prendre les décisions qui s'imposent sur les points suivants :

- a. objectifs des volets thématiques du CCP ;
- b. processus d'identification des thèmes des volets thématiques du CCP ;
- c. participants aux volets thématiques du CCP ;
- d. format des séances relatives aux volets thématiques du CCP ;
- e. lieu (Genève ou hors de Genève) des futures réunions du CCP ;
- f. critères de sélection du lieu des réunions du CCP se tenant hors de Genève ; et
- g. organisation des visites des délégués du CCP sur le terrain.

Implications financières des décisions :

Les décisions c à g ont des implications financières, comme le souligne le présent document.

Généralités

1. Le présent document fait suite aux recommandations 10.b et 10.e adoptées par le Conseil de Coordination du Programme (CCP) lors de sa 20^e réunion (Genève, 25-27 juin 2007).

Recommandations 10.b et 10.e de la 20^e réunion du CCP

10.b – (*le CCP*) Prie le Secrétariat de l'ONUSIDA de donner, à la prochaine réunion du Conseil de Coordination du Programme, des précisions sur la forme du volet thématique et sur le besoin éventuel de ressources, y compris la possibilité de permettre à ce volet de devenir une tribune où débattre des politiques, nouer le dialogue avec tous les acteurs concernés, y compris de temps à autre une participation de haut niveau tout en évitant le chevauchement avec des événements de haut niveau en cours ;

10.e – Avant de prendre une décision finale sur les modalités des réunions se tenant ailleurs qu'à Genève, il est demandé au Secrétariat de préparer une analyse approfondie sur la tenue des réunions à Genève et ailleurs et de la présenter à la 21^e réunion du Conseil de Coordination du Programme.

Format éventuel des volets thématiques du CCP

A. Justification

2. La *Déclaration politique sur le VIH/sida* adoptée par l'Assemblée générale de 2006 reconnaît (alinéa 50¹ du dispositif) le rôle central que l'ONUSIDA doit jouer dans la coordination mondiale de la lutte contre le sida.
3. Lors de la réunion de juin 2007 du CCP, les délégués ont exprimé l'opinion selon laquelle il était indispensable, pour que cette fonction de coordination puisse être remplie, que le Conseil de Coordination du Programme :
 - définisse plus clairement ses priorités essentielles afin de permettre d'étudier de façon plus approfondie les questions ayant l'impact le plus décisif sur la riposte mondiale au sida ; et
 - renforce sa polyvalence afin de permettre à un éventail plus vaste d'acteurs d'interagir, d'échanger leurs vues et de rapporter leurs expériences sur les questions d'intérêt commun.
4. L'introduction d'un volet thématique en tant que composante de toute réunion du CCP a été approuvée par le Conseil afin de répondre aux deux objectifs énoncés ci-dessus.

¹ «50. Nous engageons le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, avec ses coparrains, à épauler les efforts faits par les pays afin de coordonner les interventions de lutte contre le VIH/sida, comme prévu dans les principes « trois fois un » et selon les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale pour le renforcement de la coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans la lutte contre le sida, à soutenir les efforts faits dans les pays et dans les régions pour suivre l'action consacrée à la poursuite des objectifs indiqués et en rendre compte, et à renforcer à l'échelon mondial la coordination sur le VIH/sida, notamment par les séances thématiques du Conseil de coordination du programme;»

B. Valeur ajoutée

5. Actuellement, les débats concernant les politiques générales en matière de lutte contre le sida interviennent lors d'un certain nombre d'événements, tels que les conférences internationales et régionales sur le sida ; les réunions de l'Assemblée générale et divers forums de partenariat, tels que ceux organisés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial). Même si de tels mécanismes existent déjà, les volets thématiques du CCP représentent un fort potentiel de valeur ajoutée pour la riposte mondiale au sida. Ces volets peuvent notamment :
 - renforcer encore la légitimité unique et la capacité de rassembler dont jouit le système des Nations Unies – grâce au fait qu'il est en mesure de capitaliser sur sa neutralité, sa globalité et son multilatéralisme – indépendamment de la nature purement intergouvernementale des processus habituels des Nations Unies en vue d'établir le dialogue indispensable entre les différents secteurs et acteurs ; et
 - promouvoir une meilleure intégration des considérations politiques et opérationnelles, en s'appuyant sur le savoir-faire et l'expertise qui sont nés des activités de l'ONUSIDA en vue de faciliter des discussions davantage orientées vers l'action que ce ne serait le cas au sein des divers forums de discussion tels que les conférences internationales et les réunions de l'Assemblée générale.
6. Bien entendu, ce qui précède ne signifie nullement que les volets thématiques du CCP devraient exister isolément. Bien au contraire, le Secrétariat de l'ONUSIDA et les différentes entités du Conseil doivent unir tous leurs efforts pour s'assurer que les volets thématiques du CCP soient autant que possible reliés les uns aux autres, afin que les débats puissent exister dans d'autres contextes pertinents.

C. Objectifs

7. Le volet thématique des réunions du CCP doit se positionner de manière à relier le processus de prise de décisions se déroulant au cours des séances régulières du CCP au débat politique plus vaste concernant la lutte contre le sida – en particulier lorsqu'il s'agit de questions émergentes ou n'ayant pas été débattues de façon approfondie par le CCP. Il faut donc que les volets thématiques poursuivent les objectifs spécifiques suivants:

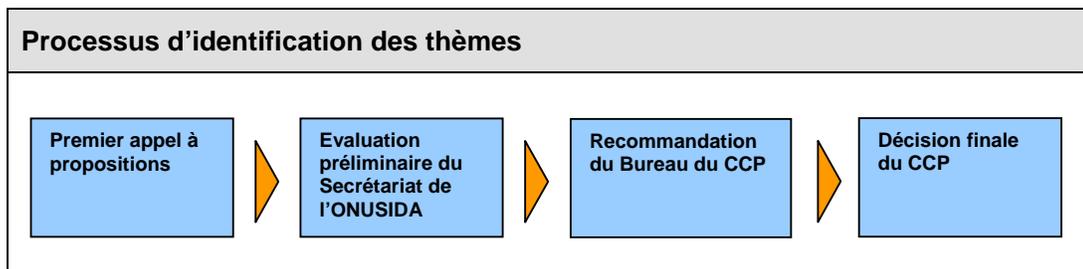
| Objectifs des volets thématiques du CCP |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Encourager le dialogue, faciliter le partage des connaissances et promouvoir la responsabilité des différents acteurs les uns envers les autres afin de renforcer la coordination mondiale de la lutte contre le sida ;• Amener les grands débats politiques sur les thèmes émergents les plus importants et réunissant de nombreuses parties prenantes à influencer plus concrètement les opérations menées par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ;• Amener l'expertise et le savoir-faire considérables réunis au sein du Programme commun à exercer une influence plus concrète sur les activités d'une large gamme d'acteurs de la riposte au sida. |

8. Selon les circonstances, certains volets thématiques du CCP pourront faire l'objet d'un document pouvant contenir des recommandations relatives aux activités. Mais cette fonction ne devrait pas figurer parmi les objectifs clés de ces volets, puisque que leur

principale raison d'être consiste essentiellement à encourager le dialogue. Dans le même esprit, la possibilité d'atteindre un consensus ne devrait pas influencer le choix des sujets de discussion, puisque le succès d'un volet thématique résidera principalement dans sa capacité à aborder un large éventail de sujets différents. Les recommandations qu'un volet thématique pourrait formuler concernant les activités de l'ONUSIDA devront être approuvées par le volet ordinaire de la réunion.

D. Identification des thèmes

9. C'est dans le cadre actuel du processus de mise au point de l'ordre du jour du CCP que le Conseil décidera des thèmes des volets thématiques, sur recommandation du Bureau du CCP. Cette recommandation doit se fonder sur un appel à propositions adressé à toutes les parties concernées du CCP et éventuellement à d'autres acteurs clés sélectionnés par le Bureau du CCP sur recommandation de l'ONUSIDA. Ce dernier assistera le Bureau du CCP lors de l'identification des partenaires devant être consultés et préparera une évaluation préliminaire des thèmes soumis au Bureau pour examen (voir l'encadré ci-dessous).



10. L'évaluation des thèmes proposés doit être fondée sur les critères suivants :

| Critères d'identification des thèmes | |
|--------------------------------------|--|
| • Intérêt général | Les questions abordées par les volets thématiques du CCP doivent être en rapport avec la riposte mondiale au sida. |
| • Cohérence | L'identification des thèmes doit répondre aux intérêts, aux préoccupations et aux besoins d'être informés d'une large gamme d'acteurs travaillant à la riposte mondiale au sida. |
| • Priorités | Les thèmes choisis doivent être suffisamment cohérents pour permettre un examen approfondi dans une relativement courte durée (normalement une journée). |
| • Champ d'action | Le thème doit porter sur des activités concrètes et nécessaires pouvant être entreprises afin de lutter contre le sida, plutôt que sur des questions purement théoriques ou académiques. |

11. Chaque volet thématique ne doit aborder qu'un seul thème afin d'assurer une cohérence approfondie de la discussion. En outre, afin de conserver sa capacité à aborder des thèmes émergents au bon moment, le CCP doit identifier les sujets de discussion séance par séance. Le Secrétariat de l'ONUSIDA élaborera ensuite des points de l'ordre du jour

détaillés, en se fondant sur ses discussions et consultations avec le Bureau du CCP, et identifiera les personnes qui lui seront nécessaires pour cette tâche.

E. Participation

12. En l'absence de prise de décision officielle, la distinction entre membre du Conseil et observateurs sera suspendue lors des réunions des volets thématiques. C'est ainsi que pendant la durée des volets thématiques, tous les délégués enregistrés seront considérés comme de simples « participants » bénéficiant du même droit de participation aux discussions que les autres personnes présentes. Tous les règlements fondés sur la distinction entre membres du Conseil et observateurs (notamment l'attribution des sièges dans la salle et les protocoles régissant les interventions) seront interrompus pendant la durée des volets thématiques des réunions du CCP. Au cas où cela se révélerait nécessaire, le Bureau du CCP pourra éventuellement être saisi d'une demande de formulation d'un règlement intérieur spécifique aux volets thématiques.
13. Il importe que la participation aux volets thématiques soit aussi large que possible. Toutefois, l'identification des partenaires clés – ainsi que du niveau hiérarchique approprié – dépendra de la nature du sujet en discussion et variera d'une séance à l'autre. Actuellement, les réunions du CCP sont ouvertes à tous, non seulement aux membres réguliers du Conseil, mais aussi à toutes autres personnes intéressées sur demande écrite de jouir du statut d'observateur (ce qui, selon le paragraphe 12 du modus operandi du CCP peut être accordé par le Directeur exécutif de l'ONUSIDA, en consultation avec le Président du CCP). Cependant, le fait que le CCP accueille des participants très variés n'a pas toujours correspondu aux attentes formulées à l'égard des volets thématiques. Afin de résoudre ce problème, l'ONUSIDA s'emploiera activement à susciter la participation de tous les acteurs indispensables, notamment :
 - toutes personnes participant au CCP (membres du CCP et Etats observateurs, organisations non gouvernementales du CCP, et organismes coparrainants de l'ONUSIDA);
 - partenaires clés recevant déjà des invitations et assistant régulièrement aux séances du CCP (tels que fondations mondiales ; membres du Conseil du Fonds mondial, membres des conseils des Coparrainants de l'ONUSIDA et grandes organisations de la société civile, notamment les organisations de personnes vivant avec le VIH) ; et
 - partenaires clés n'ayant pas encore été associés étroitement aux réunions du CCP (tels que le secteur privé, les représentants des syndicats ainsi que des représentants du monde de l'enseignement et de la recherche).
14. Pour tous ces acteurs, la pertinence des points de l'ordre du jour, la diversité des participants, la qualité des analyses portant sur les sujets retenus et l'opportunité de pouvoir échanger leurs points de vue constitueront autant de motivations qui les inciteront à participer.
15. Les organismes qui n'auront pas été invités et qui souhaiteraient participer aux séances pourront présenter leur candidature par écrit au Directeur exécutif de l'ONUSIDA qui, lorsqu'il le jugera approprié, leur accordera le statut de participants, en consultation avec le Président du CCP. Lors de l'examen de ces candidatures, il sera tenu compte du nombre de participants enregistrés afin de préserver le caractère interactif et participatif des discussions.

F. Format des séances

16. En règle générale, les réunions des volets thématiques du CCP se dérouleront sur au moins une journée, avant ou après le volet habituel en fonction de la nature du sujet ainsi que de considérations logistiques.

17. Le volet sera structuré au cas par cas à la lumière du thème choisi. Toutefois, un certain nombre de principes pourront régir la conception des séances.

Principes régissant la conception des séances

Toutes les séances thématiques du CCP doivent être conçues sur le même modèle :

- **Interactivité** Dialogue franc et ouvert ciblé sur les questions proposées et soutenant le partage des connaissances.
- **Participation active de tous** Participation active de chacune des personnes en provenance de tous les secteurs représentés à la réunion, ainsi que des personnes-ressources, des présentateurs et des modérateurs.

18. Afin de s'assurer que les volets thématiques reçoivent les informations qui leur seront utiles, l'ONUSIDA pourrait commanditer si nécessaire et avant la tenue de la séance des recherches spécifiques au sujet qui sera abordé. Les participants aux séances thématiques seront invités à présenter également des documents de discussion fondés sur des éléments probants.

19. Des événements connexes visant à appuyer la discussion principale concernant le thème de la discussion en cours pourront être organisés par l'ONUSIDA en collaboration avec d'autres partenaires et comprendre les éléments suivants :

- un « dialogue entre parties prenantes » visant à rassembler autour d'une même table un grand nombre de points de vue différents ;
- des événements fondés sur des « pratiques communes » visant à faciliter les échanges de vues au sein d'un groupe d'acteurs relativement homogène ; et
- des « études de cas au niveau pays » au cours desquelles des présentations volontaires pourraient être proposées par les pays des donateurs ou des programmes.

20. Dans ce contexte, et afin de répondre à la nécessité, soulignée par plusieurs des parties prenantes, d'obtenir une participation plus étroite du secteur privé, la possibilité de tenir un forum d'affaires sur le sida parallèlement aux réunions des volets thématiques pourrait être envisagée.

21. L'ONUSIDA pourrait également s'assurer les services de consultants extérieurs possédant une expertise spécifique en matière de facilitation des processus participatifs de façon à renforcer le caractère interactif des séances. La diffusion sur Internet pourrait également être envisagée afin de mieux faire connaître les débats et d'élargir la portée des discussions se déroulant pendant les réunions.

G. Implications financières

22. Le tableau ci-dessous présente des estimations des coûts des volets thématiques proposés (dans le cas de réunions basées à Genève).

| Coût estimé des réunions des volets thématiques du CCP | | |
|--|---|----------------------------|
| Poste | Hypothèses et commentaires | Coût estimé en US\$ |
| Recherches préparatoires | Fondées sur les données existant dans les pays | 50 000 |
| Services de facilitation | Pas toujours nécessaire | 10 700 |
| Participation de personnes-ressources | Voyage et indemnité journalière pour 10 personnes-ressources pendant 3 jours | 46 000 |
| Indemnité journalière pour les membres du CCP pris en charge par l'ONUSIDA | Journée supplémentaire de réunion du CCP pour environ 25 personnes | 5000 |
| Logistique | Salles de conférence et interprétation, estimation fondée sur une moyenne des réunions du CCP en Jamaïque et à Lusaka | 105 000 |
| Diffusion sur Internet | Coût d'une journée | 15 000 |
| Coût total estimé | | 231 700 |

Analyse du coût des réunions à Genève et hors de Genève

A. Implications financières des réunions basées à Genève

| Coût des réunions du CCP basées à Genève imputé à l'ONUSIDA | | |
|--|---|-----------------------------|
| Poste | Description | Coût estimé en US \$ |
| Logistique | <ul style="list-style-type: none"> • Salles de conférence • Equipement et fournitures • Restauration | 100 000 |
| Interprètes | Contrats pour services d'interprétation | 50 000 |
| Voyages des participants | Allocation journalière de subsistance et billets d'avion pour les participants dont les frais sont pris en charge par l'ONUSIDA | 100 000 |
| Coût total estimé | | 250 000 |

23. L'ONUSIDA ne prévoit pas que les coûts estimés ci-dessus puissent se modifier de manière significative dans un avenir proche. Toutefois le coût d'un programme parallèle de visites sur le terrain organisé à l'intention des membres du Conseil recommandé, le cas échéant, par le CCP doit être pris en compte dans la comparaison des implications financières des réunions organisées sur le terrain et à Genève.

B. Implications financières des réunions basées hors de Genève

24. Le coût de l'organisation des réunions du Conseil hors de Genève dépend d'un certain nombre de facteurs extrêmement variables. Il est donc très difficile à estimer. On peut néanmoins faire les observations générales suivantes :

- Les coûts logistiques incombant à l'ONUSIDA si les réunions sont organisées hors de Genève peuvent être sensiblement plus élevés ou au contraire sensiblement plus bas que ceux observés dans le cas de réunions organisées à Genève. Cela dépendra dans une mesure importante des conditions de partage des coûts arrêtées en accord avec le pays hôte (voir aussi le tableau «Coût des réunions du CCP tenues hors de Genève depuis 2001»).
- Les coûts de l'interprétation peuvent en règle générale être considérés comme plus élevés lors de réunions hors de Genève que ceux observés pour les réunions se tenant à Genève. Ceci est dû principalement au fait que des interprètes peuvent ne pas être disponibles pour toutes les langues requises à l'endroit choisi pour l'organisation de la réunion.
- On peut considérer que le coût des voyages des participants sera sensiblement analogue pour les réunions qui se tiennent à Genève ou hors de Genève. L'organisation des réunions hors de Genève entraînera toutefois d'importants coûts additionnels du fait des frais relatifs aux voyages du personnel du Secrétariat et de certains Coparrainants. Si l'on se fonde sur les hypothèses formulées ci-dessus, ces coûts peuvent être estimés à US \$125 000 pour chaque réunion.

| Coût estimé de participation du personnel de l'ONUSIDA à des réunions hors de Genève² | |
|---|-------------------------------|
| Poste | Principales hypothèses |
| Nombre de membres du personnel participant à la réunion | 15 |
| Nombre moyen de jours de voyage par membre du personnel | 5 |
| Coût du billet d'avion | US \$1000-4000 |
| Indemnité journalière | US \$200 |

25. Le tableau ci-dessous indique l'ensemble des coûts à la charge de l'ONUSIDA pour l'organisation de réunions hors de Genève depuis 2001 (non compris: coûts encourus pour les voyages du personnel du Secrétariat à destination du lieu des réunions). La question connexe des visites de terrain et des coûts y relatifs est abordée dans la section E.

² Calculé uniquement pour le personnel du Secrétariat. N'inclut pas les voyages du personnel des Coparrainants.

| Coût des réunions du CCP tenues hors de Genève depuis 2001 | |
|---|---|
| Lieux et dates | Coûts à la charge de l'ONUSIDA |
| Estoril, Portugal, 11-12 décembre 2002 | US \$27 206 (rédacteur du rapport, voyage des participants) |
| Montego Bay, Jamaïque 14-15 décembre 2004 | US \$293 193 (logistique, services d'interprétation, participants pris en charge par l'ONUSIDA) |
| Lusaka, Zambie, 6-8 décembre 2006 | US \$451 437 (logistique, services d'interprétation, participants pris en charge par l'ONUSIDA) |

C. Avantages (non financiers) des réunions tenues hors de Genève

26. Au cours de la discussion sur la réforme de la gouvernance lors de la 19^e réunion du CCP, plusieurs délégués ont souligné les avantages éventuels pouvant découler de la tenue des réunions du CCP hors de Genève. Ce sont notamment :

- la sensibilisation des leaders politiques du pays hôte, ainsi que la mise en contact direct des délégués du CCP en provenance d'autres régions, notamment lors des visites organisées sur le terrain, avec l'épidémie de sida sévissant dans le pays hôte ;
- l'incitation à la mobilisation nationale et régionale autour des thèmes essentiels liés à la lutte contre le sida ainsi qu'une meilleure compréhension des processus de gouvernance reposant sur une participation intensifiée de la société civile locale ;
- les visites sur le terrain des membres du CCP leur permettant de mieux cerner les aspects concrets de l'épidémie ainsi que le travail effectué par l'ONUSIDA ;
- la possibilité de bénéficier de l'expertise et du savoir-faire locaux concernant des questions revêtant une importance particulière dans le pays et la région choisis comme lieu de réunion.

D. Identification de lieux potentiels de réunion hors de Genève

27. Le CCP souhaiterait sans doute se mettre d'accord sur les critères suivants en tant que base d'évaluation de l'intérêt représenté par l'organisation de réunions hors de Genève.

Critères de sélection des lieux de réunions du CCP hors de Genève

| | |
|---------------------------|---|
| • Rotation régionale | La sélection des lieux de réunion du CCP hors de Genève doit se fonder sur une rotation régionale gérée par le Bureau du CCP. |
| • Partage des coûts | Les pays hôtes potentiels doivent être prêts à assumer une part substantielle des coûts des réunions (éventuellement avec l'aide de donateurs). |
| • Expertise locale | La présence d'une expertise locale unique relative à un point de l'ordre du jour de la réunion serait considérée comme un élément supplémentaire dans le choix du lieu de la réunion. |
| • Infrastructures locales | L'existence de salles de conférence et de possibilités de logement appropriées. |

28. Le principe du partage des coûts peut être mis en pratique en faisant signer par le pays hôte un accord (semblable à celui utilisé par le Fonds mondial) qui serait annexé au modus operandi du Conseil.

E. Organisation de visites sur le terrain

29. Les informations reçues après les visites sur le terrain qui ont été organisées en marge de réunions du CCP au cours des dernières années ont été généralement très positives. Pour de nombreux délégués, ces visites ont constitué une bonne occasion de se familiariser avec les aspects concrets de la riposte au sida sur le plan local et de permettre aux régions d'enrichir leurs connaissances mutuelles.

30. Etant donné que les visites sur le terrain étaient jusqu'ici liées aux délocalisations hors de Genève de réunions du CCP, ce qu'il en adviendra sera lié aux décisions du CCP sur le lieu des futures réunions. On peut ainsi se demander si, au cas où le CCP déciderait de tenir toutes ses réunions à Genève, les visites sur le terrain pourraient toujours être organisées. Si tel était le cas, les membres du CCP voyageraient vers différentes destinations entre les réunions et feraient rapport à leur retour à l'ensemble des membres au cours des réunions régulières au titre de points spécifiques de l'ordre du jour. L'ONUSIDA pourrait soumettre des propositions concernant ces destinations ainsi que le mandat de ces missions à l'approbation du CCP. La pertinence de ces objectifs par rapport à l'ordre du jour du CCP doit être considérée comme l'un des principaux critères de sélection de la destination de ces missions. Toutefois, la possibilité de relier ces visites à d'autres événements, tels que des conférences régionales ou les réunions du Fonds mondial sur le terrain, devrait également être gardée à l'esprit. Dans ce cas, les visites sur le terrain devraient être composées de cinq délégués que le CCP choisirait parmi ses rangs. Les Coparrainants et le Secrétariat de l'ONUSIDA seraient représentés par leur personnel dans les pays hôtes, auquel se joindraient un ou deux membres du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA et du Siège de ses Coparrainants.

31. Le coût d'une visite peut être estimé à US \$30 000-50 000 si l'on tient compte des hypothèses suivantes.

| Coût estimé d'une visite sur le terrain | |
|--|-------------------------------|
| Poste | Hypothèses principales |
| Nombre de délégués du CCP | 5 |
| Nombre de membres du personnel du Secrétariat et du Siège des Coparrainants de l'ONUSIDA | 2 |
| Jours de voyage | 5 |
| Coût du billet d'avion (par voyageur) | US \$1000-4000 |
| Indemnité journalière (par jour et par voyageur) | US \$200 |
| Dépenses dans le pays (p.ex. déplacements, infrastructures pour les réunions, etc.) | US \$15 000 |

32. Au cas où le CCP déciderait de continuer à tenir périodiquement des réunions hors de Genève, les visites sur le terrain des délégués pourraient :

- continuer à être organisées pour tous les délégués intéressés en marge des réunions basées sur le terrain, comme cela a été le cas jusqu'ici ;
- être restreintes à un nombre maximum de participants, par exemple 100, afin de permettre une planification logistique et budgétaire appropriée et d'optimiser la participation ;
- se fonder sur le modèle décrit ci-dessus ;
- se fonder sur une combinaison des deux modèles.

Mesures à prendre par le Conseil de Coordination du Programme

33. Le CCP est prié d'étudier les propositions figurant dans le présent document et de prendre les décisions qui s'imposent sur les points suivants :

- a) objectifs des volets thématiques du CCP ;
- b) processus d'identification des thèmes des volets thématiques du CCP ;
- c) participants aux volets thématiques du CCP ;
- d) format des séances relatives aux volets thématiques du CCP ;
- e) lieu (Genève ou hors de Genève) des futures réunions du CCP ;
- f) critères de sélection du lieu des séances du CCP se tenant hors de Genève ; et
- g) organisation des visites des délégués du CCP sur le terrain.